



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Jean-Claude VINCENT, Hubert GROUILLER, Michel GIRARD, Pierre BOISSON, Christian MARCE, Roger AYMARD, Bernard BOISSET, Sébastien MROZEK et Laurent LERAT.

Assistent : Mesdames FRADIN Manon (Responsable Juridique), BROLLES Julie (Juriste en apprentissage) et Monsieur BROUSSE Kenny (Juriste Stagiaire).

AUDITION DU 31 JANVIER 2023

DOSSIER N°16R : Appel de l'U.S. BUSSIERES en date du 15 décembre 2022 contre une décision prise par la Commission d'Appel du District de la Loire lors de sa réunion en date du 10 novembre 2022 ayant infirmé la décision prise par la Commission des Règlements du District de la Loire Football, en donnant le match U.S. BUSSIERES / A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON de SENIORS D2 à rejouer.

La Commission Régionale d'Appel,

- **Infirmé la décision prise par la Commission d'Appel du District de la Loire lors de sa réunion en date du 10 novembre 2022 ayant donné la rencontre à rejouer.**
- **Entérine le résultat acquis sur le terrain (A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON, 0 but ; U.S. BUSSIERES, 3 buts).**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

